

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE107

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 27, substituer aux mots :

« assortie d' »

les mots :

« au profit d'un attributaire soumis à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.